

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 novembre 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le lundi 3 novembre 2008 à 20 h 30 à la Maison du Canton à BENEJACQ, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de Communes.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été soumises au vote des délégués.

Election des vice-présidents et indemnités de fonction

Fixation du nombre de Vice-présidents

Suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 25 août 2008 modifiant l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes, le Président a proposé au Conseil Communautaire de fixer à 11 le nombre de Vice-présidents, autant que de commissions déjà créées (Mise en place des commissions par délibération du 14 mai 2008).

Le Conseil Communautaire en a décidé ainsi.

Election des Vice-présidents

Le Conseil Communautaire ayant fixé à 11 le nombre de Vice-présidents, il est procédé à l'élection des 5 Vice-présidents supplémentaires, conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de :

- 7^e Vice-président : Thomas PANIAGUA (commission Petite Enfance)
- 8^e Vice-président : Marc DUFAU (commission Culture, jeunesse et sports)
- 9^e Vice-président : Maurice REY (commission Bâtiments)
- 10^e Vice-président : Michel MINVIELLE GUILHEMARNAUD (commission Communication)
- 7^e Vice-président : Pierre SAUBATTE (commission Services aux personnes)

Les cinq Vice-présidents, seuls candidats à leur élection, sont élus à l'unanimité.

Fixation des indemnités de fonction des Vice-Présidents

Le taux de l'indemnité de fonction des 5 nouveaux Vice-présidents a été fixé à celui déjà voté pour les 6 anciens, c'est-à-dire 24,73 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit 891.51 € pour chacun des Vice-présidents.

Finances

Budget général :

- Les décisions modificatives en investissement ont été adoptées à l'unanimité.

- Opération 47 : Piscine

Dépenses : article 2318	+1 062 645,19
Recettes : article 1641	+ 1 062 645,19

- Opération 54 : Travaux RAM et Ludothèque

Dépenses : article 2313	+ 84 276,42
Recettes : article 1641	+ 84 276,42

- Opération 55 : Extension siège et dépôt services techniques

Dépenses : article 2313	+ 43 294,23
Recettes : article 1641	+ 43 294,23

- Opération 49 : Structures accueil petite enfance

Dépenses : article 2313	+ 367 493,03
Recettes : article 1641	+ 367 493,03

- Indemnités des élus :

Dépenses : CH 65 article 6531	+ 28 000,00
Dépenses : CH 11 article 6226	- 28 000,00

Budget SPANC :

La décision modificative a été adoptée à l'unanimité.

Dépenses : CH 12 article 64131	+ 8 000,00
Dépenses : CH 11 article 611	- 8 000,00

Budget Office de tourisme communautaire :

La décision modificative a été adoptée à l'unanimité.

Dépenses : article 2183-11	- 3 800,00
Dépenses : article 2181-12	+ 1 600,00
Dépenses : article 2161-13	+ 2 200,00

Analyse Financière de la Communauté de Communes :

Il a été décidé à l'unanimité de faire réaliser par l'Agence Publique de Gestion Locale (A.P.G.L.) une analyse financière de la Communauté de Communes, pour mieux connaître nos marges de manœuvre pour les années à venir.

Le montant prévisionnel de cette prestation est de 23 demi-journées, soit 4 462,00 euros.

Commission culture jeunesse et sports

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes, il a été décidé d'attribuer des subventions à des associations pour la réalisation d'un projet communautaire (aide ponctuelle : il ne s'agit pas d'une aide au fonctionnement des associations) .

L'instruction des dossiers avait été préalablement réalisée par la commission culture jeunesse et sports.

Un élu a signalé une erreur dans la note de synthèse concernant le montant accordé à l'Amicale des Anciens Combattants Nayais pour Festibandas. Au lieu de 750,00 €, l'aide accordée est de 1000,00 €.

Gestion du personnel

Communauté de communes :

- ✓ Il a été décidé à l'unanimité de maintenir le régime indemnitaire de Mme Taillefer du fait de son placement en congés de longue maladie.
- ✓ Il a été décidé à l'unanimité d'appliquer à Madame Taillefer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ainsi que l'indemnité d'exercice de mission correspondant à un emploi de catégorie A et d'autoriser le Président à signer les arrêtés correspondants.
- ✓ Recrutement d'un Directeur Général des Services :
Il a été décidé à l'unanimité de :
 - créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
 - créer un poste d'attaché territorial et un poste d'attaché territorial principal.

A l'issue du recrutement de l'attaché destiné à être nommé DGS, le Président s'est engagé à proposer au Conseil une nouvelle délibération pour supprimer le poste non pourvu.

- ✓ Il a été décidé à l'unanimité de recruter à temps partiel un agent non titulaire à temps non complet, en CDD de 3 mois pour 8 heures par semaine pour l'animation de la commission "culture jeunesse et sport" ainsi que l'animation de la commission "services aux personnes".

Office de Tourisme Communautaire

- ✓ Il a été décidé à l'unanimité de créer un poste d'agent non titulaire en attente de la réorganisation complète de l'activité de l'office de tourisme. L'objectif est de ne pas entraver le bon fonctionnement de l'Office de tourisme en raison du développement de ses missions et de la future modification de ses statuts.

Piscine Communautaire - DDR

Le plan de financement de la 2^e phase des travaux nécessaire pour compléter le dossier de Dotation de Développement Rural a été adopté à l'unanimité.

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Coût de l'Opération	616 657,00 €	DDR	150 000,00 €
		Part CCVV	466 657,00 €
TOTAL	616 657,00 €	TOTAL	616 657,00 €

OPAH de la Vath-Vielha

- Le Conseil Communautaire a autorisé le Président à l'unanimité à signer les arrêtés individuels d'attribution des participations financières de la Communauté de Communes.

- Une motion a été adoptée à l'unanimité en raison de la réduction des crédits de l'A.N.A.H., la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat a décidé de modifier les critères d'attribution des aides, non seulement pour l'avenir mais également pour des dossiers déjà déposés et instruits de longue date, pour lesquels des dépenses importantes ont déjà été engagées et parfois les travaux réalisés en totalité.

Il a été précisé qu'il était important que les dossiers qui ont été montés trouvent une solution rapide. En attendant il ne sera pas procédé à l'examen de nouveaux dossiers.

A ce sujet, un courrier a été adressé au Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques (copie ci-jointe).

CYBER-BASE du Piémont

Le conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité le Président à signer une convention entre la Communauté de Communes de la Vath Vielha, la Communauté de Communes Ousse Gabas, et la Communauté de Communes Gave et Coteaux en vue de valider le partage des

charges financières de matériel et de personnel relatives à la cyber-base du Piémont, tel qu'il avait été prévu à l'origine.

SPANC

Le conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité le Président à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la mise en place et le démarrage du service.

Ces aides sont les suivantes :

- 155 € pour chaque contrôle initial de nouvelle réalisation d'Assainissement Non Collectif conforme,
- 23 € par visite de contrôle périodique d'Assainissement Non Collectif existant.

Ordures ménagères

- Le conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le projet de convention fixant les conditions du reversement à effectuer par le Syndicat Mixte au profit de la Communauté de Communes de la Vath-Vielha pour l'année 2007 (voir convention jointe).

- Le conseil Communautaire, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la communauté de communes de la Vath-Vielha au groupement de commandes pour la réalisation des achats de fournitures de composteurs et de bio-seaux, confié au SMTD le rôle de coordonnateur, approuvé la convention de groupement, autorisé le Président à signer la convention et tous les actes qui s'y rattachent.

- La commande porte sur un nombre de composteurs de : 450
- au prix de : 48,50 € H.T. l'unité

Office de tourisme communautaire

- Le conseil Communautaire a validé à l'unanimité la liste des divers produits commercialisés par l'Office de Tourisme ainsi que leur prix unitaire.

Cartes postales :

- Cartes postales (de M. Stockli) 1 €
- Cartes postales (de M. Stockli) 2 €

Guides randonnées territoires voisins :

- Entre l'Ousse et Gabas 5 €
- Gave et coteaux 5 €
- Coteaux de monein 5 €
- Val d'Azun 7,50 €

Fiche PDF sentiers randonnées VV : (6 à disposition) tarif unitaire 0,50 € (tarifCG 64)
Frais de port pour envoi du guide rando VV 2,18 €

Accès à internet forfait 1h : 2 € (tarif cyberbase)

Photocopie la page : 0,20 € (tarifs poste)

Fax la page : 2,40 € (tarif poste)

- Le conseil Communautaire a décidé de participer à la politique "coins de pêche" menée en association avec le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques (Mission Pêche 64) relative au développement du tourisme halieutique.

Les trois projets sont :

- un site sur le gave de Pau entre Nay et Baudreix (communes concernées Nay, Mirepeix et Baudreix). Etude de faisabilité menée entre janvier et Mai 2007. Projet défini et chiffré.
- un site sur le Baniou à Baudreix. Etude de faisabilité menée entre janvier et Mai 2007. Projet défini et chiffré.
- un site sur l'Ouzom en amont d'Asson. Etude de faisabilité menée. Projet défini et chiffré.

Le coût de l'investissement est de 30 000,00 € H.T.

Le coût de fonctionnement, sur 3 ans est de 3 000,00 € H.T.

Questions diverses

- Finances :

- Vote à l'unanimité d'une Décision Modificative sur le Budget général de 2008 pour tenir compte des amortissements (voir tableau joint).
- Vote à l'unanimité d'une Décision Modificative sur le Budget 2008 de l'Office de Tourisme pour tenir compte des amortissements (voir tableau joint).

- Adoption à l'unanimité des nouveaux tarifs des déjeuners au Jardin d'enfants.

Prix par déjeuners	Prix H.T	Prix T.T.C.
Anciens prix 2007 / 2008	2,89522	3,05
Nouveaux prix 2008 / 2009	3,05213	3,22

- Jardin d'enfants : création d'un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture, en attente de réorganisation complète du service, pour une durée de six mois. Vote à l'unanimité.

A Bénéjacq le 28 novembre 2008
Le Président,
Christian PETCHOT BACQUE